

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale  
 CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion  
 MLN Mission locale Nord  
 CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis  
 BCD Basket Club dionysien  
 OMS Office municipal des Sports  
 SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion  
 CAP Club Animation Prévention  
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales  
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine  
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20191129-195025-DE  
 Date de télétransmission : 09/12/2019  
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguee/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguee/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguee/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**OBJET      Acquisition de terrains non bâtis**

---

Compte tenu de la destination des parcelles à acquérir (voiries, espaces/ équipements publics), les emprises concernées doivent être acquises par la collectivité :

la parcelle HB 216 partie est grevée au Plan local d'Urbanisme par l'Emplacement réservé n° 532 destiné à la liaison de la rue du Verger à la rue des Poivriers à Montgaillard ;

la parcelle CV 71 partie est grevée au PLU par l'ER n° 362 destiné à la mise à l'alignement du chemin des Pins à Bois-de-Nèfles ;

la parcelle HY 129 est grevée au PLU par l'ER n° 302 destiné à la réalisation d'un équipement public ;

la parcelle AO 454 partie est destinée à la réalisation d'une placette publique arborée et aménagée, située dans le périmètre du Projet de Rénovation urbaine Nord-Est Littoral (PRUNEL).

A ce titre, je vous propose de vous prononcer sur l'acquisition amiable des terrains non bâtis désignés ci-dessus aux conditions mentionnées dans les tableaux annexés et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisition correspondants ;
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction des actes.

**OBJET**      **Acquisition de terrains non bâtis**

---

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le RAPPORT N°19/5-025 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

### APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

#### **ARTICLE 1**

Approuve l'acquisition amiable de terrains non bâtis répertoriés au texte du rapport, selon les caractéristiques principales mentionnées dans les tableaux joints en annexe.

#### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

#### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 terrain non bâti) du Budget principal.

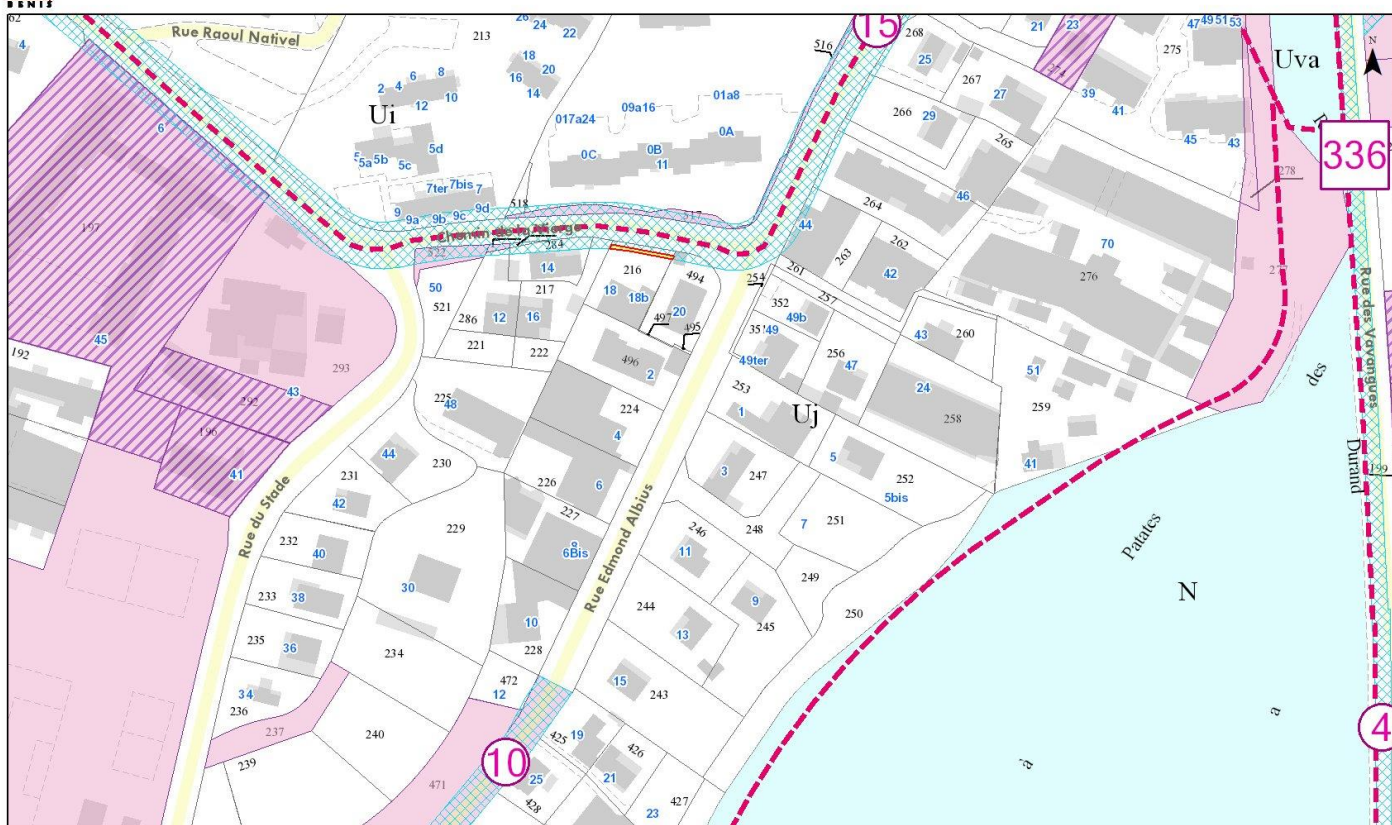
ANNEXE

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

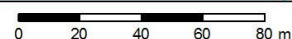
Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
HB 216 partie Zone Uj au PLU	15 m <sup>2</sup> étant entendu que la superficie définitive du bien à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	18 Chemin de la Vierge - Montgaillard - 97400 Saint-Denis	SCCV JAEL Représentée par M. André LADEVEZE	<b>3 000,00 € (environ 200 €/m<sup>2</sup>)</b>  Soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle HB 216 est grevée de l'emplacement réservé n° 532 au plan local d'urbanisme relatif à la liaison de la rue des Vergers à la rue des Poivriers à Montgaillard.  A cet égard, il semble pertinent d'acquérir cette portion de terrain.



**HB 216 partie - Acquisition SCCV JAEL**



Chemin de la Vierge - Montgaillard



Copyright DGI, tous droits réservés. Informations d'urbanismes délivrées à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PLU par l'administré. L'at

01/10/2019

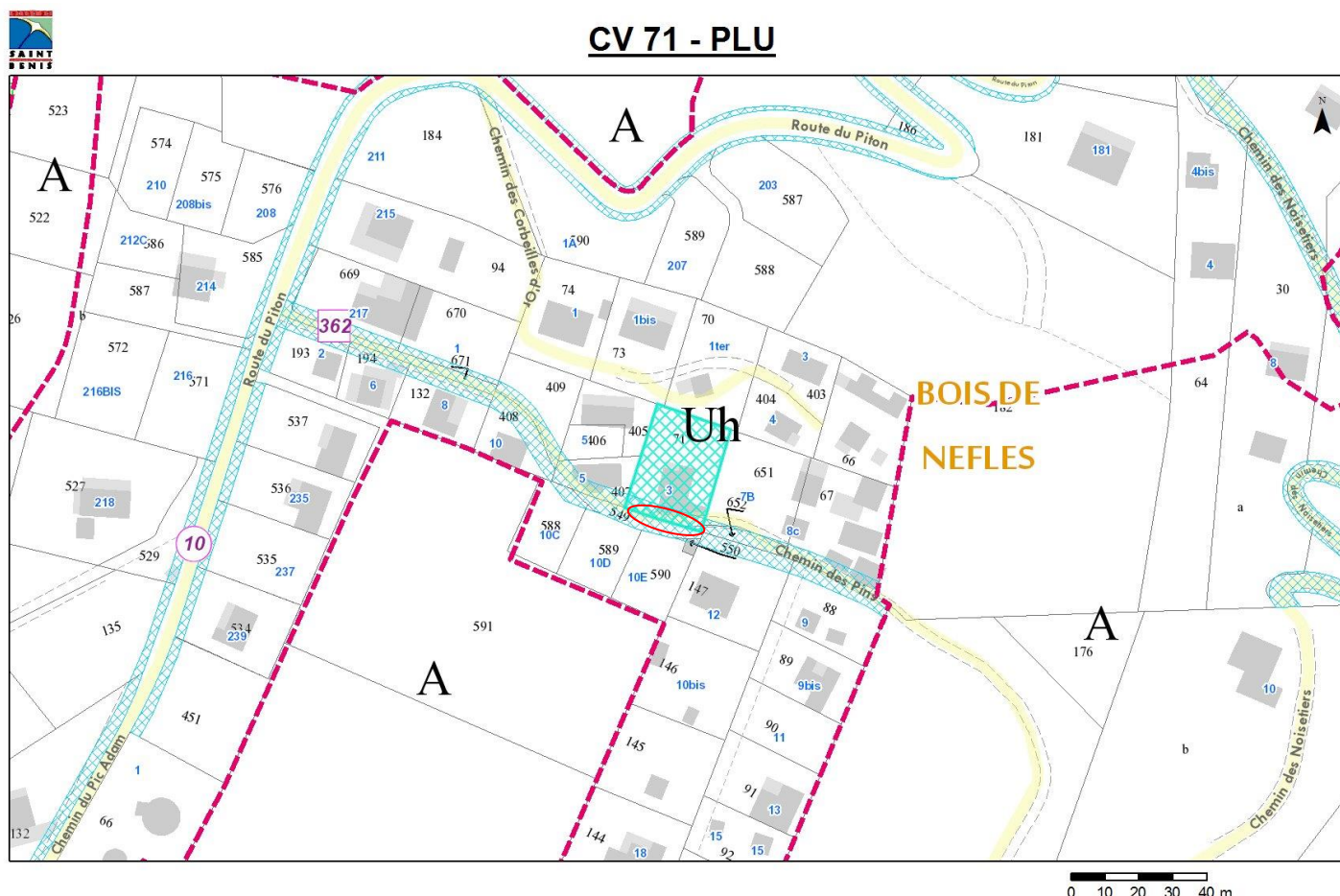
Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ANNEXE

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Réf. cad.	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
CV 71 partie Zone Uh au PLU	38 m <sup>2</sup> étant entendu que la superficie définitive du bien à acquérir devra être précisée par document d'arpentage restant à établir	3 chemin des Pins - Piton Bois de Nêfles - 97490 Sainte-Clotilde	Monsieur ROSIER Stéphane  et  Madame ROSIER Gaële	<b>6 650,00 € (environ 175 €/m<sup>2</sup>)</b>  Soit pour un montant inférieur au seuil de consultation obligatoire des services de France Domaine fixé par arrêté ministériel du 05/12/2016	La parcelle est grevée en partie de l'emplacement réservé n° 362 au plan local d'urbanisme relatif à la mise à l'alignement du chemin des Pins à 6 mètres, à Bois de Nêfles.  A cet égard, il semble pertinent d'acquérir cette partie de parcelle.

CV 71 - PLU



Copyright DGI, tous droits réservés. Informations d'urbanismes délivrées à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PLU par l'administré. Le:

- PA1 Zonage PLU   
 ■ PA1 Emplacement Réservé   
 ■ Secteur   
 ■ PA1 Pas géométriques   
 ■ PA1 Espace Boisé Classé (EBC)

0 10 20 30 40 m

31/10/2018

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20191129-195025-DE  
 Date de télétransmission : 09/12/2019  
 Date de réception préfecture : 09/12/2019

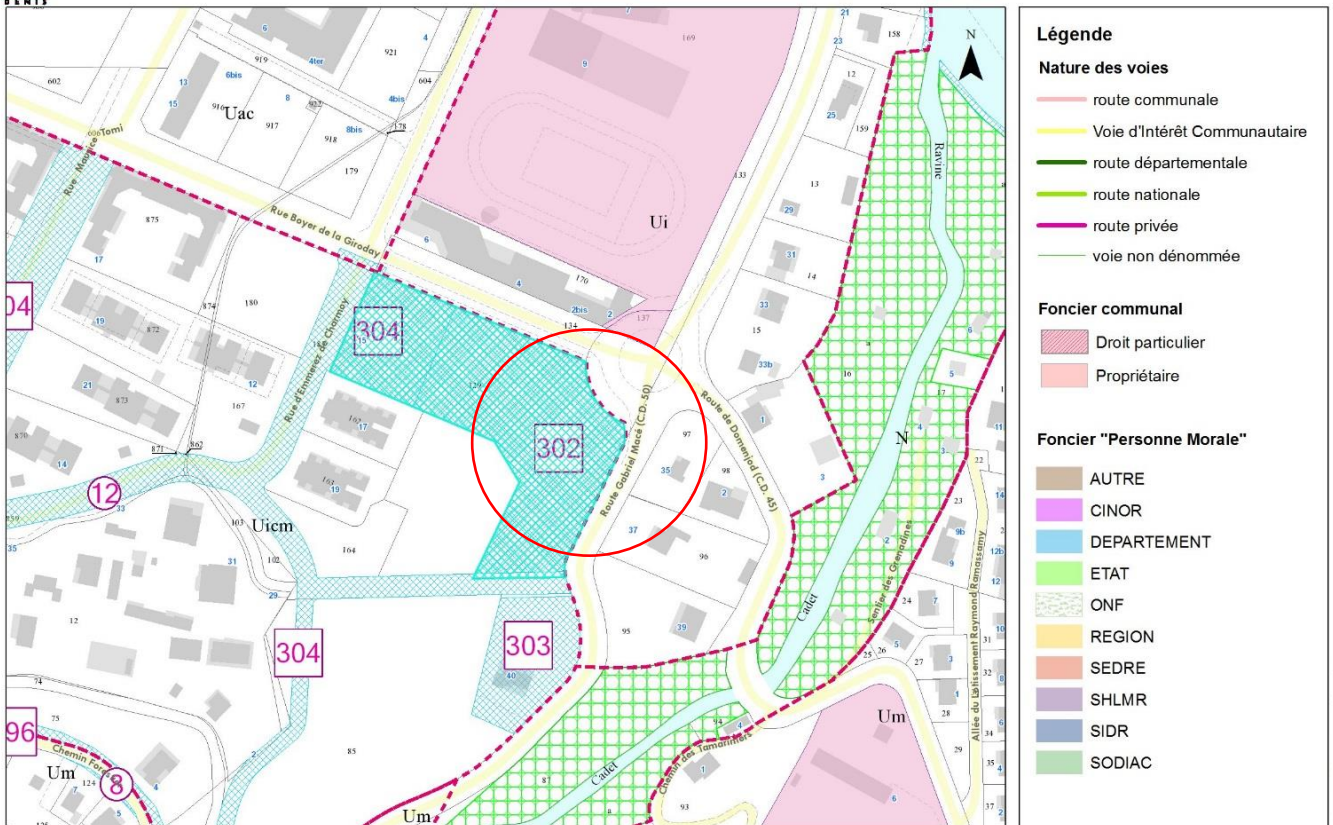
ANNEXE

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

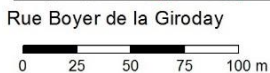
Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle non bâtie  <b>HY 129</b>  -  Zone Uicm du PLU	<b>8 489 m<sup>2</sup></b>  Selon les données issues de la matrice cadastrale	Rue Boyer de la Giroday ZAC MAPOU  - 97490 SAINTE-CLOTILDE	<b>SODIAC</b>	<b>1 360 000.00 €</b>  (soit 160.20 € /m <sup>2</sup> environ terrain non bâti)  conformément à l'avis financier de France Domaine en date du 25/03/2019 N°2019-4111V0268	La parcelle HY 129 située dans la ZAC MAPOU, est grevée au plan local d'urbanisme par l'emplacement réservé n°302 pour la réalisation d'un groupe scolaire.  La SODIAC a fait valoir son droit de délaissement et a demandé à la Ville d'acquérir cette parcelle cadastrée HY 129.  A ce titre, la parcelle concernée doit être acquise par la Collectivité.



**HY 129 / SODIAC**



Copyright DGI, tous droits réservés. Informations urbanistiques destinées à titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PLU par l'administré. Le dossier



29/10/2019

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction Régionale des Finances publiques De LA REUNION**

Pôle Gestion publique.

Pôle d'Évaluation Domaniale

**Adresse** : 7 Av André Malraux

97 705 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Courriel :

drfip974.pgp.domaine@dgifp.finances.gouv.fr

Le 25 mars 2019

Le Directeur des Finances Publiques

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Patrice FRADIN

Téléphone : 02.62.94.05.88

Courriel : patrice.fradin@dgifp.finances.gouv.fr

Références : dossier n° 2019-4111V0268

À

COMMUNE DE SAINT DENIS

Mme PARMENTIER Jocelyne

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE**

**Désignation du bien** : Parcelle cadastrée HY 129 d'une contenance de 8 489 m<sup>2</sup>.

**Adresse du bien** : Rue Boyer de la Giroday ZAC Mapou 97400 SAINT DENIS

**Valeur Vénale** : 1 360 000 € assortie d'une marge de ± 10 %

**1 - Service consultant : Commune de SAINT DENIS**

Affaire suivie par : Mme PARMENTIER Jocelyne

<b>2 - Date de consultation</b>	:16/11/2018
<b>Date de réception</b>	:16/11/2018
<b>Date de visite</b>	:sans
<b>Date de constitution du dossier « en état »</b>	:22/03/2019

**3 - Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

Acquisition pour réalisation d'un groupe scolaire

**4 - Description du bien :**

Il s'agit d'un très grand terrain en friche dans le secteur de la ZAC Mapou.

**5 - Situation Juridique**

Propriétaire : SODIAC

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## 6 - Urbanisme et réseaux

PLU : approuvé et modifié en Mars 2016

Zonage au PLU : Uicm

PPR :

Réseaux : desservi

## 7 - Détermination de la valeur vénale

1 360 000 € avec une marge d'appréciation de  $\pm 10\%$ .

## 8 - Durée de validité

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer**. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

## 9 - Observations particulières

**L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.**

**A Saint Denis, le 25 mars 2019**

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques

L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint



Olivier BINET

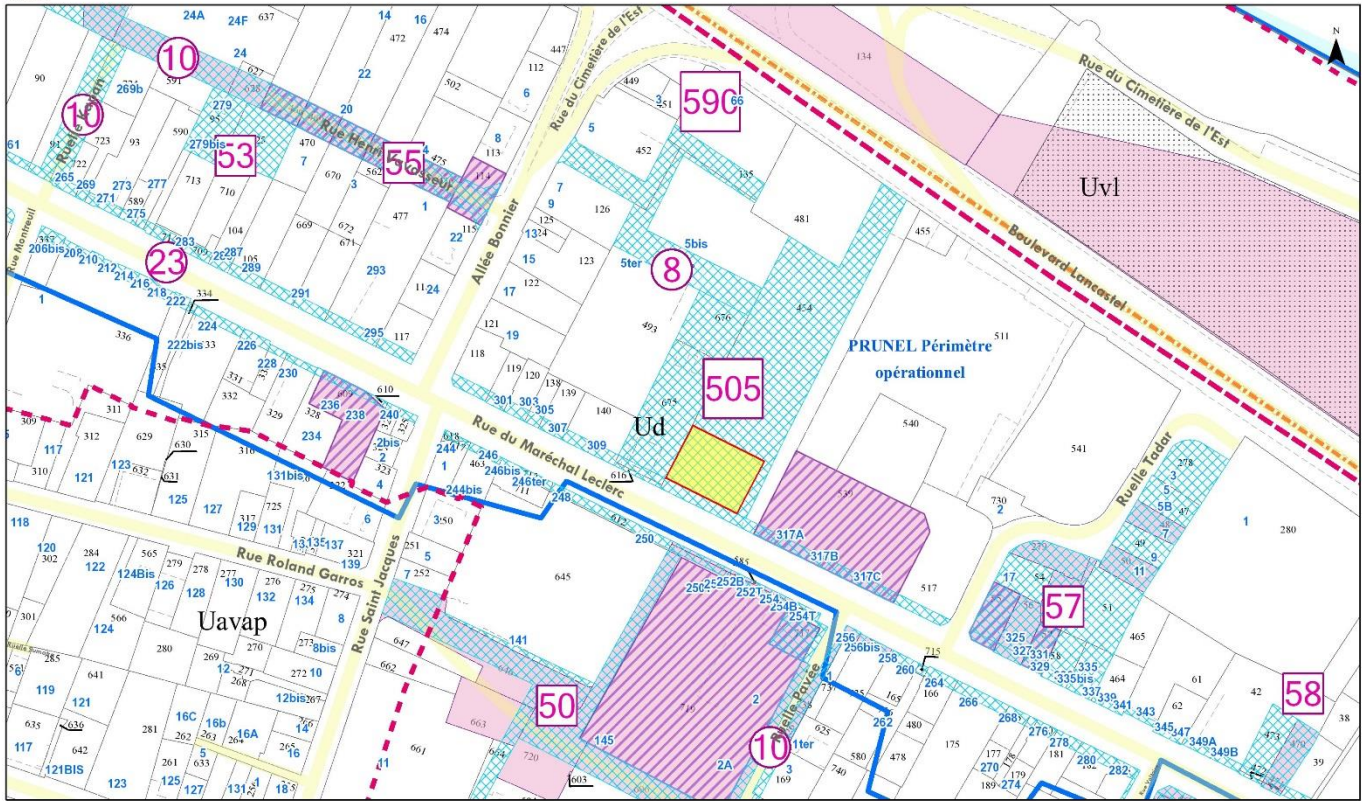
ANNEXE

ACQUISITION DE TERRAIN NON BATI

Référence cadastrale	Superficie	Adresse du terrain	Propriétaire présumé	Prix	Objet de l'acquisition
Parcelle non bâtie <b>AO 454p</b> - Zone Ud du PLU	<b>839 m<sup>2</sup></b>  Etant entendu que la superficie définitive à acquérir sera précisée dans un document d'arpentage restant à établir	315 rue Maréchal Leclerc  - 97400 SAINT-DENIS	<b>SODIAC</b>	<b>738 684 €</b>  (soit environ 880.43€/m <sup>2</sup> terrain non bâti)  conformément à l'avis financier de France Domaine en date du 31/10//2019 N°2019-4111V1139	Dans le cadre du futur plan d'action du projet de rénovation urbaine Nord Est Littoral (PRUNEL), la Ville envisage la réalisation d'une placette publique arborée et aménagée, sur une partie de la parcelle AO 454 située sur le bas de la Rue Maréchal Leclerc à Saint-Denis.  A ce titre, la partie de la parcelle concernée doit être acquise par la Collectivité.



**AO 454 p - Plan de situation**



SODIAC - 315 rue Maréchal Leclerc - St Denis - PRUNEL

0 20 40 60 80 m

04/11/2019

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Copyright DGI, tous droits réservés. Informations transmises d'après le titre indicatif, non contractuelles et non exhaustives pour faciliter la compréhension et la visualisation cartographique des données PLU par l'administré. L'ur

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Direction Régionale des Finances publiques De LA REUNION**

Pôle Gestion publique.

Pôle d'Évaluation Domaniale

**Adresse** : 7 Av André Malraux

97 705 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 30 octobre 2019

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Patrice FRADIN

Téléphone : 02.62.94.05.88

Courriel : patrice.fradin@dgfip.finances.gouv.fr

Références : dossier n° 2019-411V1139

**COMMUNE DE SAINT DENIS**

**Mme THUONG - HIME**

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VENALE**

**Désignation du bien** : Partie de parcelle de 828 m<sup>2</sup> cadastrée AO 454.

**Adresse du bien** : Rue Maréchal Leclerc– 97400 St Denis

**Valeur Vénale** : 729 000 € assortie d'une marge de ± 10 %

**1 - Service consultant : COMMUNE DE SAINT DENIS**

Affaire suivie par : Mme THUONG – HIME Stéphanie

**2 - Date de consultation**

:04/10/2019

**Date de réception**

:08/10/2019

**Date de visite**

:sans

**Date de constitution du dossier « en état »**

:30/10/2019

**3 - Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé**

Acquisition de terrain non bâti de la SODIAC, pour y réaliser une placette arborée dans le cadre du projet de rénovation urbaine NORD EST LITTORAL.

**4 - Description du bien :**

Parcelle de terrain actuellement nue, donnant sur la rue du Maréchal Leclerc .

**5 - Situation Juridique**

Propriétaire : SODIAC

**6 - Urbanisme et réseaux**

PLU approuvé le 26/10/2013 révision n° 6 de 2016

Zonage au PLU : Ud

Tous réseaux

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## 7-Détermination de la valeur vénale

729 000 € assortie d'une marge d'appréciation de  $\pm 10\%$

## 8 – Durée de validité

Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai **d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer**. Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

## 9 – Observations particulières

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de LA REUNION.

**A Saint Denis, le 30 octobre 2019**

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques

L'inspecteur principal des Finances Publiques

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large loop on the left and a series of smaller loops and lines extending to the right.

Alban MARNIER

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195025-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019